



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 1^{er} février 2021

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (mairesse), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : 9 personnes et une personne des médias (Acadie Nouvelle)

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgarion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 7 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Réunion extraordinaire du 17 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits. La mairesse demande au conseiller Hébert quel suivi il veut faire aux lettres reçues demandant des excuses de sa part lors de la dernière réunion ordinaire de décembre. Le conseiller Hébert prend la parole pour se justifier, mais il ne veut pas faire d'excuses. Après délibération, la mairesse demande au conseiller Hébert de quitter la réunion puisqu'il ne respecte pas le code d'éthique et de déontologie.

Le conseiller Hébert quitte la réunion à 19h32 et s'assoit avec le public.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – décembre 2020 et janvier 2021

La greffière fait état des rapports de permis pour décembre 2020 et janvier 2021.


VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE

6.2. Autre

La municipalité a reçu une lettre du député provincial de Shippagan-Lamèque-Miscou, M. Éric Mallet, remerciant la municipalité pour la lettre de félicitations envoyée à la suite de son élection.

7. Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert ayant quitté la réunion, le conseiller Doumbia procède à la lecture du rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1. Demandes de contribution financière

La municipalité a reçu plusieurs demandes de contribution financière dans les dernières semaines, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité octroie les montants suivants à ces organismes :

- Cercle des femmes acadiennes et francophones de Shippagan Inc. – 100 \$
- Club Lions Shippagan – 100 \$
- Club Richelieu Shippagan – 100 \$
- Corps de cadets 3027 Shippagan- Lamèque-Miscou – 100 \$
- École l'Envolée – 1 000 \$
- École Marie-Esther – 1 000 \$
- La Fondation de l'Hôpital de Lamèque – 500 \$
- PhénoMène - 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Contribution financière 2021 - Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de la Péninsule acadienne

Conformément à la résolution prise le 5 mars 2018 dans laquelle une contribution financière de 25 000 \$ sur cinq ans a été accordée à l'Association des Anciens, Anciennes et Ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de la Péninsule acadienne pour l'organisation de leur tournoi de golf annuel, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2021, soit un montant de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Contribution financière 2021 – Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Campagne Évolution de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, soit un montant de 200 000 \$ sur dix ans débutant en 2017, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité octroi la contribution financière pour l'année 2021, soit un montant de 20 000 \$. Cette contribution servira, entre autres, aux activités étudiantes, à la création d'une galerie d'histoire de l'Acadie maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Janita Anne Richer MAIRE
D. L. C. R.

8.4 Contribution financière 2021 – Centre de plein air les arpens de neige

Conformément à la résolution prise le 7 mai 2018 dans laquelle une contribution financière de 12 500 \$ sur cinq ans a été accordée au Centre de plein air les arpens de neige afin d'aider l'organisme à offrir des activités diversifiées à la communauté, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2021, soit un montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Contribution financière 2021 – Campagne de financement des Jeux de l'Acadie

Conformément à la résolution prise le 5 décembre 2016 dans laquelle une contribution financière a été accordée à la Fondation des Jeux de l'Acadie, soit un montant total de 3 401,75 \$ sur une période de cinq ans débutant en 2019, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité octroie la contribution financière pour l'année 2021, soit un montant de 680,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Contribution financière 2021 – Incitatif au développement économique – Motel Brise Marine

Conformément à la résolution prise le 11 mars 2019 dans laquelle un incitatif financier sur trois ans a été accordé au propriétaire du Motel Brise Marine, Monsieur Marc Chiasson, afin de l'aider à défrayer les coûts des travaux de modernisation de ses installations d'hébergement, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité octroie le dernier versement dans le cadre de cet incitatif financier, soit un montant de 1 270 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Contribution financière – Offre de service pour le remplacement des chaudières au pavillon sportif de l'UMCS et à la Piscine Régionale à Shippagan

Dans une perspective d'économie de coût de chauffage pour la Piscine Régionale à Shippagan, il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité verse la somme de 4 250 \$ (taxe en sus) à l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'élaboration d'une étude préliminaire par Roy Consultant – Services d'ingénierie pour le remplacement des chaudières au pavillon sportif de l'UMCS et à la Piscine Régionale à Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – 356, 1^{re} Rue

Sujet : Modification au zonage – 356, 1^{re} Rue

Proposé par le conseiller Kassim Doumbia

Appuyé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Monsieur Daniel Duguay et que cette demande a pour but de permettre l'usage d'habitation unifamiliale, tout en conservant les possibilités commerciales sur le lot en question;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage tel que recommandé par le Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 1^{er} mars 2021 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan située au 200, avenue Hôtel-de-Ville, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne pour la modification à l'arrêté de zonage – Ajout de normes dans les zones RM (maisons mobiles)

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

- **Ajouter des normes pour l'encadrement des maisons mobiles non conformes existantes en zone RM.**

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne pour la modification à l'arrêté de zonage – section 11.11 – Dimension des lots

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

- **Modification à la section 11.11 - dimension des lots dans le but de permettre la création de lot en forme de drapeau.**

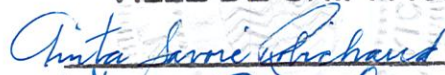

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne – adoption d'un nouvel arrêté de construction et modification à l'arrêté de zonage – encadrement des permis d'aménagement

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage au sujet de l'encadrement des permis d'aménagement et sur le projet d'un nouvel arrêté sur la construction.

VILLE DE SHIPPAGAN

 MAIRE
 GREFFIER

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Entente financière – Proposition d'acquisition des croquis originaux de M. Nérée Degrâce

Dans une perspective de conserver le patrimoine culturel de l'artiste-peintre Nérée Degrâce à Shippagan et de rendre accessible ses œuvres au public, il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de procéder à une entente financière sur trois ans avec Mme Gaëtane Manzerolle Haché, responsable du projet, pour l'acquisition de 23 croquis originaux de M. Degrâce pour la somme totale de 5 325 \$. Il est également résolu de procéder au 1^{er} versement de l'entente pour 2021 d'un montant de 1 608.33 \$ puisqu'un dépôt de 500 \$ avait déjà été effectué en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Nomination d'un directeur général

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de nommer M. Jules Desylva à titre de directeur général de la municipalité de Shippagan selon l'entente d'embauche établie entre le conseil municipal et M. Desylva. Il est également résolu que M. Desylva soit nommé greffier adjoint et qu'il assume le poste de trésorerie suppléant jusqu'à ce que le conseil nomme un trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la mairesse

La mairesse fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h25.

11 Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 20h45.